

Attention !

POLITIQUE DE L'HABITAT

DES LOGEMENTS POUR TOUS

Proche de l'agglomération nantaise, Erdre & Gesvres attire chaque année de nouveaux habitants. Près de 25 000 foyers résident sur le territoire. La Communauté de Communes intervient donc pour permettre à chacun d'accéder à un logement abordable et correspondant à ses besoins.

Avec ses partenaires, la Communauté de Communes intervient au niveau :

- De la construction neuve,
- De amélioration de l'habitat existant,
- De l'accès au logement pour tous et à toutes les étapes de la vie,
- De la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

La Communauté de Communes agit pour :

Diversifier l'offre de logements destinés aux ménages à revenus moyens ou faibles, éprouvant des difficultés à rester ou s'installer durablement du le territoire,

Améliorer la qualité de l'habitat pour un meilleur confort des ménages, réduire leurs charges et préserver les ressources,

Répondre aux besoins d'hébergements et de logements des habitants qui, en raison d'une situation familiale, sociale, professionnelle ou d'un mode de vie particulier, ne trouvent pas de solution adaptée dans le parc de droit commun.

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- > [habitat et logement](#)

SUR INTERNET

- > www.serenha.fr
- > [Demande de logement social](#)

EN TÉLÉCHARGEMENT



Guide de l'Habitat

31 MARS 2017



Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent
44390 Petit Mars

 02 40 72 77 16

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi – Mercredi – Jeudi

9h à 12h / 14h à 17h

Mardi – Vendredi – Samedi

9h à 12h